Nations Unies S/PV.3983



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3983e séance

Vendredi 26 février 1999, à 10 h 40
New York

Président :	M. Fowler	(Canada)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Kooijmans
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1999/202)

99-85156 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1999/202)

Le Président : J’informe le Conseil que j’ai reçu des représentants de l’Angola et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Carneiro (Angola) et M. Walubita (Zambie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. le général Higino Carneiro, Vice-Ministre de l’Administration territoriale de l’Angola, ainsi qu’à S. E. M. Victor Lima, Conseiller du Président pour les affaires extérieures et aux autres membres de la délégation angolaise.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Keli Walubita, Ministre des affaires étrangères de la Zambie, à S. E. M. Katele Kalumba, Ministre de l’intérieur, à S. E. M. Vernon Mwaanga, Président du Comité parlementaire pour les affaires étrangères, ainsi qu’aux autres membres de la délégation zambienne.

(*L’orateur poursuit en anglais*)

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1999/203 qui contient le texte d’un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1999/147, lettre datée du 12 février 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité concernant la situation en Angola; S/1999/166, lettre datée du 18 février 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Angola auprès de l’Organisation des Nations Unies; et S/1999/182, lettre datée du 20 février 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l’Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Vice-Ministre de l’Administration territoriale de l’Angola, S. E. le général Higino Carneiro. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Carneiro (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir de l’interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République d’Angola, je souhaite vous présenter nos salutations de même que notre gratitude à l’égard des efforts que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont accomplis afin de rétablir la paix et la réconciliation nationale en Angola.

Le moment aurait peut-être été bien choisi pour les Angolais, pour les Nations Unies, pour l’Afrique et pour la communauté internationale en général de se réjouir pour célébrer la fin d’une nouvelle mission de paix si cette dernière avait été fructueuse.

Malheureusement, toutefois, ce n’est pas ce que nous ressentons aujourd’hui alors que nous nous apprêtons à voter sur une projet de résolution qui met fin au mandat de la Mission d’observation des Nations Unies en Angola (MONUA) dans la mesure où M. Jonas Savimbi a encore une fois mis à bas les meilleurs espoirs de paix qui avaient été suscités au cours des trois années postérieures à l’année 1994, année au cours de laquelle le Protocole de Lusaka avait été signé. Il faudrait souligner ici que M. Savimbi, en trahissant une nouvelle fois les efforts de paix engagés par le Gouvernement angolais et la communauté internationale a montré que l’on ne pouvait pas compter sur lui pour aider à résoudre le conflit angolais étant donné que ses objectifs personnels sont incompatibles avec toute entente susceptible d’être convenue relativement à la cessation du conflit en Angola.

M. Savimbi essaie de s’emparer du pouvoir à tout prix et étant donné qu’il n’a pas été en mesure de le faire par la

voie des urnes en 1992, il poursuivra sa campagne inlassable pour s'emparer du pouvoir par la voie des armes aussi longtemps qu'il pourra bénéficier du soutien et des moyens que certains milieux lui fournissent pour continuer à faire la guerre en Angola.

Le Gouvernement angolais est convaincu que, moyennant un plus grand engagement de la part de la communauté internationale et un mécanisme plus rigoureux pour surveiller le respect des sanctions imposées par les Nations Unies, M. Savimbi et son groupe armé ne tarderont pas à être neutralisés militairement. Les conditions seront alors propices au rétablissement de la paix en Angola.

Cela ne sera possible que si nous faisons cause commune et poursuivons tous les mêmes objectifs qui constituent essentiellement à aider l'Angola à mettre définitivement fin à l'état de guerre qui afflige notre pays depuis 30 ans. C'est là la conviction profonde du Gouvernement angolais. Nous ne pensons pas qu'un pays qui agisse différemment puisse avoir de bonnes intentions, même s'il le fait sous le prétexte d'aider l'Angola à devenir pacifique. Ces prétendues contributions ne seront utiles que si elles sont réalisées en collaboration étroite avec le Gouvernement angolais. À cet égard, nous lançons un appel aux pays voisins de l'Angola pour qu'ils rompent tout contact avec M. Savimbi et qu'ils suspendent tout soutien logistique qui lui permet de mener la guerre en Angola.

En ce qui concerne la Zambie, le Gouvernement angolais est fermement convaincu que les démarches diplomatiques actuellement engagées inciteront les autorités zambiennes à faire preuve de plus de vigilance pour empêcher que le territoire zambien continue de servir de lieu de transit aux équipements militaires et logistiques dont M. Savimbi a besoin pour sa campagne militaire. Nous sommes fermement convaincus que grâce à un nouveau cadre de coopération entre le Gouvernement angolais et l'Organisation des Nations Unies, de nouvelles mesures plus strictes seront prises pour isoler et neutraliser M. Savimbi.

Nous espérons que les sanctions en matière de télécommunications seront adoptées par tous les États Membres.

Nous voudrions d'ailleurs, à cette occasion, saluer le rôle joué par le comité des sanctions ainsi que l'impulsion nouvelle qui a été donnée à ses activités et nous encourageons le comité à s'employer du mieux possible à ce que tous les États Membres respectent les sanctions telles qu'elles ont été imposées.

Après avoir délibéré ici à New York avec les membres du Conseil de sécurité sur une grande variété d'aspects relatifs à la configuration future de la représentation des Nations Unies en Angola, nous sommes maintenant disposés à présenter à notre gouvernement central les propositions qui, à notre avis, sont les mieux adaptées au modèle que les autorités angolaises voudraient voir mis en place dans notre pays. D'ici quelques jours, nous allons communiquer nos décisions à cet égard au Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais exprimer au nom du peuple angolais notre profonde gratitude aux Nations Unies et aux efforts déployés par les Missions de vérification des Nations Unies en Angola I, II et III et la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Nous tenons également à rendre un hommage sincère à tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix en Angola. Même si les résultats obtenus ne permettent pas tout à fait de parler de franc succès, il y a de nombreux aspects positifs à retenir et nous vous en remercions sincèrement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, M. Keli S. Walubita. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Walubita (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et à tous les membres du Conseil de sécurité, les salutations chaleureuses et fraternelles du Président Chiluba et du peuple zambien.

Je commencerai par vous remercier et par remercier tous les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à ma délégation de s'adresser en ce jour à cette auguste assemblée. Le but de ma déclaration d'aujourd'hui est de faire consigner dans les comptes rendus les préoccupations de mon gouvernement concernant les allégations du Gouvernement angolais selon lesquelles la Zambie fournirait un appui logistique et militaire à l'UNITA afin de prolonger la guerre et les souffrances du peuple angolais. En réponse, le Gouvernement angolais a menacé de faire la guerre à la Zambie et à d'autres partisans supposés de l'UNITA.

Il est de notoriété publique que la Zambie a joué un rôle central dans la lutte de libération de l'Afrique australe, ainsi que dans la recherche d'une solution pacifique aux conflits dans la région. Étant donné que la Zambie a été l'un des premiers pays de la région à accéder à l'indépendance, elle a constitué une terre d'asile pour la quasi-totalité des mouvements de libération luttant pour l'indépendance

de leur pays. Ces mouvements comprennent le MPLA, qui constitue le Gouvernement actuel de l'Angola, et l'UNITA, qui lutte actuellement contre le Gouvernement.

Nous avons pris cette décision étant pleinement conscients des conséquences qu'entraînait une responsabilité aussi lourde. De fait, le coût de cette entreprise en termes humains et économiques a été immense pour la Zambie : nombre de nos ressortissants y ont perdu la vie, et notre infrastructure économique, comme les routes et les ponts, a été détruite par les régimes coloniaux et minoritaires hostiles qui nous entouraient.

Malgré ces menaces à notre jeune indépendance et à notre souveraineté, la Zambie a continué avec constance à offrir un refuge aux mouvements de libération, fermement convaincue que sa propre paix et sa propre sécurité ne pouvaient être garanties tant que les pays voisins restaient assujettis à un régime colonial et minoritaire.

C'est dans cet esprit que la Zambie, avec la communauté internationale, a investi 14 mois de son temps, de son énergie et de ses ressources pour faciliter les négociations entre le MPLA et l'UNITA, qui se sont terminées par la signature de l'historique Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994.

J'ai brossé ce tableau historique pour démontrer que la Zambie a toujours été un défenseur ardent de la paix. Il est par conséquent tout à fait fâcheux que la Zambie se retrouve aujourd'hui accusée par la République soeur de l'Angola de mettre en danger la paix et la stabilité que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, et des parties angolaises elles-mêmes, ont travaillé avec tant d'acharnement à réaliser.

La Zambie s'étonne que ces allégations soient répétées aujourd'hui encore, alors qu'elles ont déjà fait l'objet d'une enquête conjointe avec l'Angola. En outre, le Conseil de sécurité a dépêché l'Ambassadeur Mahugu, du Kenya, alors Président du comité des sanctions contre l'UNITA, pour enquêter sur ces allégations, tandis que l'Organisation de l'unité africaine envoyait l'Ambassadeur Daniel Antonio, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour une mission similaire. Toutes ces enquêtes ont innocenté la Zambie. Toutefois, à cause des accusations persistantes du Gouvernement angolais, la Zambie a invité le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à envoyer une nouvelle mission en Zambie pour enquêter sur ces allégations.

Il est regrettable que le processus de paix en Angola, tel qu'il est énoncé dans le Protocole de Lusaka, se soit effondré en raison du refus par l'UNITA de se conformer pleinement aux dispositions du Protocole. Le comportement de l'UNITA à cet égard est inadmissible et la Zambie condamne ce type de comportement. L'effondrement du processus de paix est d'autant plus déplorable compte tenu du fait que le Protocole a déjà été aux deux tiers mis en oeuvre. Nous sommes d'avis que, malgré les obstacles actuels, le Protocole de Lusaka demeure le meilleur cadre pour un règlement pacifique du conflit en Angola.

Compte tenu du temps, de l'énergie et du volume de ressources déjà investis, ainsi que des progrès réalisés jusqu'à présent, l'abandon du Protocole de Lusaka par la communauté internationale représenterait une grande tragédie. Par conséquent, alors que le Conseil envisage le retrait progressif de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, il ne faut ménager aucun effort pour éviter qu'un vide ne se crée, qui pourrait conduire à une aggravation de la situation en matière de sécurité dans la sous-région de l'Afrique australe. Une telle situation serait néfaste pour la sécurité de mon pays. En fait, depuis la reprise des hostilités en Angola, il y a eu une augmentation des mouvements d'armes illicites vers la Zambie, qui sont utilisées pour mener des activités criminelles. En outre, on enregistre une augmentation des mouvements de réfugiés provenant de l'Angola, en Zambie.

Le Gouvernement zambien est également inquiet du fait que les graves allégations proférées par le Gouvernement angolais sont lancées au moment où nos efforts de médiation en République démocratique du Congo ont atteint un tournant décisif. Ces affirmations sont donc susceptibles de compromettre les efforts de médiation consentis par la Zambie pour régler le conflit en République démocratique du Congo.

Je voudrais terminer ma déclaration en assurant les membres du Conseil qu'en dépit des allégations de l'Angola, le Gouvernement zambien respecte pleinement les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA. Je voudrais également réaffirmer l'attachement indéfectible de mon pays à la paix et la stabilité dans toute la région de l'Afrique australe.

La Zambie et l'Angola sont des pays frères et nous nous efforcerons de régler nos différends par des moyens bilatéraux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/203) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1229 (1999).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 5.